

renseignements de ce département. Les fonctionnaires, qui ne faisaient rien sous l'ancien régime, se sont mis à l'œuvre et ils ont droit à des félicitations pour les excellentes formules qu'ils ont préparées relativement au classement des chômeurs. Je le répète, ils ont accompli un excellent travail. À cet égard, le ministre mérite des félicitations aussi bien que les fonctionnaires de son département, car, nous devons des éloges à qui les mérite. Cependant, monsieur l'Orateur, à quoi sert-il d'avoir des fonctionnaires aussi capables s'ils n'ont rien à faire? A quoi cela sert-il, si l'on ne profite pas de leurs capacités pour aider à l'élaboration d'un programme d'assistance-chômage?

Je crois fermement aux paroles que le premier ministre, — j'entends le premier ministre actuel, — a prononcées durant la dernière campagne électorale au sujet du contrôle par le Parlement. Nous sommes ici 245 députés représentant toutes les parties du pays, prêts à nous constituer les porte-parole de nos électeurs; nos intérêts peuvent diverger sur certains points, mais nous devrions nous entendre pour l'avantage général. À propos de contrôle parlementaire, il existe deux grands partis, — la Chambre renferme d'autres groupes ou partis. Il est loisible à chaque parti ou groupe d'exprimer ses vues à la Chambre, en caucus ou ailleurs, par lettre ou autrement, et de formuler des suggestions. À mon humble avis, voici comment il conviendrait de rédiger la législation. Chaque parti tient des caucus et il est loisible aux députés ministériels de transmettre leurs suggestions au Gouvernement en caucus du parti. Que les députés de l'opposition fassent de même au caucus de leur parti. Je suggère au Gouvernement de mettre à profit toutes ces recommandations afin de formuler un programme à soumettre au caucus; la législation devrait être soumise au caucus, puis déposée à la Chambre; c'est alors que des suggestions pratiques pourraient être offertes au Gouvernement et au comité de la Chambre par voie d'amendements. Puis, lorsqu'il s'agit d'une loi de haute importance, elle devrait être soumise à l'examen d'un comité spécial composé de députés de chaque province et autorisé à convoquer des témoins et à rechercher les faits qui ne lui ont pas déjà été présentés. Il en pourrait être de même au Sénat, et le résultat de ce mode d'agir serait une amélioration sur la législation qui, pour me servir des paroles mêmes du présent chef de l'opposition, est rédigée par les conseillers juridiques de la Couronne, lesquels ignorent tout des conditions dans l'ensemble du pays, et qui est imposée à la Chambre par le Gouvernement et laissée à la décision de ce tribunal. Quelle sorte de législation avons-nous alors? Nous avons une législation inapplicable. Le minist-

tre du Travail et la plupart de ses collègues ont toute ma confiance. Ils jouissent de mon respect et, à mon humble avis, il a de lourdes responsabilités au sujet de l'assistance-chômage. Il devrait donc se passer de cette commission et décider de tout avec ses collègues du cabinet. Voilà comment je vois la chose. Ainsi rien ne viendrait empêcher le Gouvernement de dire oui ou de dire non, et le prestige du Gouvernement en serait rehaussé. Il existe des promesses sérieuses et d'autres qui ne le sont pas. À mon humble avis, le régime de la commission de placement contredit nettement les paroles que le premier ministre a prononcées à propos du contrôle parlementaire opposé au blanc-seing, et à l'effet que le Parlement doit répondre de chaque sou dépensé. Je sais ce que l'on va répondre; on va répondre que le premier bill portant création de la commission de placement vise une question d'étude, — l'étude des causes du chômage. Je me rappelle distinctement qu'en juin de l'an dernier ou de l'année précédente, je citai un discours que le chef de l'opposition prononça à Calgary en décembre 1930 ou au début de janvier 1931, un discours admirable dans lequel il disait qu'il incombait au Gouvernement de découvrir les causes du chômage. Je le félicitai de son discours; mais il fit intervenir l'Orateur pour m'arrêter dans la lecture de ma citation. C'est probablement son meilleur discours depuis dix ans, un discours sensé; il parla en homme sensé. Je me demande si c'est là pourquoi il s'est opposé à ce que je cite en entier ses paroles si pleines de bon sens.

Or voici la situation: le Gouvernement a un important programme à mettre en œuvre, et ce programme ne doit pas être celui que son prédécesseur lui a légué; que ce soit un programme nouveau, hardi, énergique, un programme vraiment canadien propre à soulager ceux auxquels les programmes absurdes du gouvernement précédent ont apporté la détresse. C'est ce que demande le pays, monsieur le président, et je sais que cette assertion sera appuyée par la plupart de ceux qui, le 14 octobre dernier, ont voté en faveur de la chute de l'ancien Gouvernement.

Après avoir présenté ces considérations au comité, je n'ai pas besoin d'insister davantage, mais il me semble qu'il serait bien plus satisfaisant pour le ministre intéressé, le Gouvernement et nous tous si cette mesure législative était laissée de côté afin que le pays soit gouverné tel qu'il doit l'être, sous l'empire du Parlement, alors que le ministre ne serait pas responsable des erreurs et des bourdes que peut commettre la commission. De plus, monsieur le président, j'ai une offre à faire au ministre. Je ne vois pas le besoin d'une commission pour classer les chômeurs,